

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 3 février 2026

Séance ordinaire, tenue à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mmes et MM. Lauren Baddeley, Ariane Chassot, Maxime Cabot, Mirella De Fusco Fehlmann, Philippe Doerks, Aude Echard, Peter Flükiger, Sophie Gentil, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Rima Laube, Sandra Marconi, Antoine Mayerat, Christian Perrier, Fabienne Regad, Bernard Riedweg, Matthieu Riedweg, Lionel Rossini, Stéphane Vuille, Marie-Laure Wäfler, Guillaume Zufferey

Excusé-e-s : MM. Pierre Jordi et Jean-Daniel Vez

Assistent à la séance : Mme Guylaine Antille, Maire
M. Karl-Anton Baumann, Conseiller administratif
M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif
M. François Stocco, Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade, Assistante du Conseil municipal
Mme Léa Boisadam, procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition(s) individuelle(s)
6. Désignation au sein des commissions, en remplacement de Natacha JACQUEMOUD, démissionnaire de l'Association communale bernésienne (ACB) :
 - a. Commission « Infrastructures et bâtiments »
 - b. Commission « Sécurité et affaires sociales »
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) IB 1-2025-1 : demande de crédit de réalisation pour l'assainissement des ouvrages d'art de l'autoroute (RN1 a) pont des Suzettes et pont de Pré-Marais
 - Rapport de la commission " Infrastructures et bâtiments " du 13 janvier 2026
 - Rapport de la commission " Finances et administration " du 23 janvier 2026
 - Projet de délibération
 - b) EMS 1-2025-2 : demande de crédit complémentaire d'étude pour l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux en lien avec le projet Voie Verte Genève-Bernex (VVGB)
 - Rapport de la commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » du 21 janvier 2026
 - Rapport de la commission « Finances et administration » du 23 janvier 2026
 - Projet de délibération

- c) PAT 2-2026-7 : demande de crédit complémentaire concernant l'élaboration du plan directeur communal 2^{ème} génération, la révision du plan directeur des chemins pour piétons et l'élaboration de la stratégie zone 5
- Rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire » du 20 janvier 2026
 - Rapport de la commission « Finances et administration » du 23 janvier 2026
 - Projet de délibération

8. Informations

9. Questions

Le Président, M. François Jesus, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le Président salue la présence Mme le Maire, Guylaine Antille, des Conseillers administratifs, M. Karl-Anton Baumann et M. Cyril Huguenin ainsi que du secrétaire général, M. François Stocco, de Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal, et de la procès-verbaliste.

Le Président salue ensuite le public venu nombreux ce soir et lui rappelle de s'abstenir de faire des commentaires et d'enregistrer la séance ou de prendre des photos.

Enfin, **le Président** excuse M. Pierre Jordi et M. Jean-Daniel Vez.

En préambule, **le Président** souhaite une belle année aux membres du Conseil municipal et à leurs proches. Ses pensées vont aux familles endeuillées par la catastrophe de Crans-Montana ainsi qu'aux nombreux blessés, dont plusieurs sont des enfants de Bernex.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

4. Communications du Conseil administratif

Mme la Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Question posée lors de la séance du 16.12.2025

Salaires du personnel de l'administration communale

Mme Jacquemoud s'enquiert du pourcentage d'augmentation des salaires du personnel de l'administration communale.

Commune de Bernex

Le personnel en poste fixe a bénéficié d'une indexation de 0,2% selon les dispositions statutaires (indexation vie chère basée sur l'indice genevois des prix à la consommation valeur fin novembre 2025). Ce même taux d'indexation a été appliqué à des salaires horaires.

Pour les augmentations, celles-ci sont effectuées sur une temporalité bisannuelle et décidées en fonction de l'évaluation des prestations principalement.

Le budget 2026 des salaires comprend donc la valorisation des salaires pour une partie seulement des employé-e-s. Pour ceux-ci, le taux moyen d'augmentation du salaire s'élève à 3.42 %.

La variation de l'ensemble des salaires entre les montant réels pour 2025 et les montants budgétés en 2026 se monte à 1.75%, hors nouveaux postes.

Photo du Conseil municipal sur le site de la commune

Le Président demande quand la photo sur le site de la commune sera changée et invite à le faire, car elle date de 2021. La photo a été changée en début d'année 2026.

Recours contre l'autorisation DD 335590 (Chambert-Lully).

L'Autorisation qui prévoit la mise en œuvre du PLQ Chambert-Lully (142 logements) délivrée le 18 novembre dernier, fait l'objet d'un recours déposé par un particulier le 05 janvier 2026.

Fermeture temporaire de la Ferme de Bernex

La Ferme de Bernex et la Commune de Bernex annoncent la fermeture temporaire de la Ferme de Bernex à compter du 30 janvier 2026. A partir de cette date, le restaurant La Table de Bernex ainsi que le magasin de vente de produits locaux suspendront leur activité pour une durée de quelques mois. Cette décision s'inscrit dans une phase de transition nécessaire au devenir du site et de ses activités.

Cette période de transition devra permettre aux agriculteurs qui exploitent cette infrastructure de faire évoluer le modèle de gestion avec pour objectif d'en assurer la pérennité et la viabilité sur le long terme. En collaboration avec la Commune de Bernex, ils travailleront à une réflexion visant à optimiser le fonctionnement de la ferme, tout en répondant au mieux aux attentes de la clientèle.

Ce temps de transition sera également l'occasion d'effectuer des travaux de finitions et d'amélioration de la ferme et des conditions d'accueil du public. L'activité agricole, elle, est maintenue pendant le temps de fermeture et des mesures temporaires seront prises pour garantir le bon fonctionnement du bâtiment sans exploitation.

Dénomination de voies du quartier de Vailly

Le CA fait les propositions de dénominations suivantes :

- Place A (entre la ligne de tram et le nouveau quartier) = place de Vailly
- Voie B (promenade résidentielle sur la partie ouest) = Promenade des Comtesses
- Voie C (promenade résidentielle sur la partie est) = Promenade Germaine Hainard (à côté de l'école Robert Hainard).

Ces propositions seront soumises à la population via le site internet.

5. Proposition(s) individuelle(s)

Par analogie avec le tableau mentionnant les différents maires de la commune, **M. Rossini** s'enquiert de la possibilité de prévoir également un tableau pour les présidents du Conseil municipal, en partant de 1850 si possible.

Le Président met l'entrée en matière pour cette proposition au vote.

Par 13 voix pour, 9 abstentions et 0 non, l'entrée en matière est acceptée.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jacquemoud rappelle qu'il n'y a pas de débat sur une proposition individuelle.

Le Président met la proposition de **M. Rossini** au vote.

Le Conseil municipal se prononce par 7 voix pour, 8 abstentions et 7 non sur la proposition soumise par M. Rossini. Le vote étant à égalité, le Président tranche pour le « oui ». Dès lors, le Conseil municipal approuve la proposition de M. Rossini par 8 voix pour, 8 abstentions et 7 non.

6. Désignation au sein des commissions, en remplacement de **Natacha JACQUEMOUD**, démissionnaire de l'Association communale bernésienne (ACB)

Le Président indique qu'il s'agit de procéder au remplacement de **Mme Jacquemoud** au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait, suite à sa démission du groupe ACB.

a) Commission « Infrastructures et bâtiments »

Le Président a reçu la candidature de **M. Christian Perrier**. Il passe au vote.

- Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui et 1 abstention (22 membres présents)

de désigner le Conseiller municipal suivant au sein de la commission :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Infrastructures et bâtiments (IB)	Monsieur Christian PERRIER	Madame Natacha JACQUEMOUD

b) Commission « Sécurité et affaires sociales »

Le Président a reçu la candidature de **M. Philippe Doerks**. Il passe au vote.

- Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui et 1 abstention (22 membres présents)

de désigner le Conseiller municipal suivant au sein de la commission :

Commissions	Nouvelle-nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Sécurité et affaires sociales (SAS)	Monsieur Philippe DOERKS	Madame Natacha JACQUEMOUD

7. Propositions du Conseil administratif

- a) **IB 1-2025-1 : demande de crédit de réalisation pour l'assainissement des ouvrages d'art de l'autoroute (RN1 a) pont des Suzettes et pont de Pré-Marais**

- **Rapport de la commission « Infrastructures et bâtiments » du 13 janvier 2026**

M. Peter Flükiger, secrétaire de la commission Infrastructures et bâtiments, donne lecture du rapport de la commission Infrastructures et bâtiments du 13 janvier 2026.

Réunis pour leur séance ordinaire du lundi 5 janvier 2026, les membres de la commission « Infrastructures et Bâtiments » ont voté la demande de crédit IB-1-2025-1 : réalisation pour l'assainissement des ouvrages d'art de l'autoroute (RN1 a) pont des Suzettes et pont de Pré-Marais.

Le projet a été présenté préalablement par le chef de service M. Zurbuchen lors de la séance ordinaire précédente du 17 novembre 2025.

Le devis estimatif des travaux d'assainissement réalisé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC ; Office fédéral des routes OFROU pour un total de CHF 105'000.-.

Remarques: une réception des travaux consignera les éventuels défauts constatés sur un procès-verbal et des garanties financières seront également exigées pour une période de 5 ans sur les travaux d'enrobés.

Ce crédit sera amorti en 10 annuités dès la fin des travaux, en principe 2026.

La commission « Infrastructures & Bâtiments » a accepté la demande de crédit de réalisation pour l'assainissement des ouvrages d'art de l'autoroute (RN1 a) pont des Suzettes et pont de Pré-Marais unanimement par :

7 pour, 0 refus et 0 abstentions, (7 membres présents)

- **Rapport de la commission " Finances et administration " du 23 janvier 2026**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 23 janvier 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 22 janvier 2026, la commission Finances et administration a étudié la demande de crédit IB 1-2025-1 concernant l'assainissement des ouvrages d'art de l'autoroute (RN 1a) pont des Suzettes et pont de Pré-Maraïs.

Cette demande de crédit concerne deux ponts enjambant la bretelle de sortie de l'autoroute. L'étude et les travaux sont en grande partie à la charge de la Confédération, la part de Bernex représente uniquement la couche d'usure du revêtement qui doit être remplacé car datant de la construction de l'ouvrage, soit 1991.

Les commissaires n'ayant aucune question, la commission passe au vote et vous recommande

par 10 pour (10 membres présents)

D'accepter cette demande de crédit pour l'assainissement des ouvrages d'art, pont des Suzettes et pont de Pré-Maraïs, d'un montant de 105'000.- TTC, amorties en dix annuités dès la fin des travaux, en principe en 2026.

- Projet de délibération

Le Président ouvre la discussion.

Mme Chassot demande, compte tenu des récentes annonces fédérales de l'agrandissement de l'autoroute, si la bretelle sera concernée et si le calendrier de cet agrandissement est déjà connu. Elle s'enquiert de savoir si les travaux de la bretelle sont concernés par un éventuel report lié à ce nouveau projet.

M. Huguenin relève qu'une temporalité différente s'applique pour ces deux projets. L'annonce effectuée par le département fédéral n'a pas encore été répercutée pleinement à la commune via le département cantonal en charge. L'agrandissement est prévu plutôt sur un horizon de 15 à 20 ans alors que le revêtement doit être réalisé dans les prochaines années. La demande de crédit sera donc utilisée à bon escient, sachant qu'un agrandissement de l'autoroute verra le jour dans un horizon bien plus lointain.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération avant de la soumettre au vote.

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Infrastructures et bâtiments » du 13 janvier 2026,
- Vu le rapport de la commission « Finances et administration » du 23 janvier 2026,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De réaliser les travaux d'assainissement des ouvrages d'art et de l'autoroute (RN1 A), pont des Suzettes et pont de Pré-Maraïs.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 105'000 francs TTC destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe 2026.

b) EMS 1-2025-2 : demande de crédit complémentaire d'étude pour l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux en lien avec le projet Voie Verte Genève-Bernex (VVGB)

- **Rapport de la commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » du 21 janvier 2026**

Mme Echard, secrétaire de la commission Environnement, mobilité et services extérieurs, donne lecture du rapport de la commission Environnement, mobilité et services extérieurs du 21 janvier 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunis en séance ordinaire le 24 novembre 2025 et le 19 janvier 2026, les membres de la Commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » ont examiné la demande de crédit d'étude complémentaire EMS 1-2025-2 pour l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux au projet de la voie verte Genève-Bernex, pour un montant de CHF 19'000 TTC.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du projet de la voie verte reliant Bernex au Bois-de-la-Bâtie. Un crédit d'étude de CHF 75'000 TTC avait été accepté par le Conseil municipal en décembre 2023 pour la séquence du projet, dite « des parcs », reliant Bernex au parc des Evaux.

En octobre 2024, les mandataires du projet de la voie verte ont consulté la Fondation des Evaux afin d'évaluer l'opportunité d'intégrer la gestion des eaux au projet. Il en est ressorti que, bien que la voie verte puisse être réalisée sans traiter cette problématique, cela impliquerait une surélévation importante du tracé. Il a donc été jugé pertinent d'intégrer la gestion des eaux du sous-bassin versant sud du parc des Evaux au projet, pour une autorisation et une réalisation simultanée. Le projet a été adapté en conséquence et la phase d'avant-projet a été entièrement financée par la Fondation des Evaux.

À l'issue de l'avant-projet présentées, il a été décidé par le comité de pilotage d'intégrer la problématique de gestion des eaux à l'autorisation de construire de la voie verte afin de garantir une mise en œuvre cohérente et globale. Les travaux et études liés au système de bassins sud s'ajoutent ainsi au projet et motivent la présente demande de crédit complémentaire. Celle-ci vise à compléter le crédit d'étude par un montant de CHF 19'000 TTC, incluant 10 % pour divers et imprévus, afin de couvrir les phases projet de l'ouvrage et appel d'offres. Une demande de crédit de réalisation sera présentée ultérieurement.

Après examen la commission passe au vote et vous recommande :

Avec 10 voix pour (10 membres présents), d'accepter la demande de crédit d'étude complémentaire pour l'intégration de la gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux au projet de la voie verte Genève-Bernex, pour un montant de CHF 19'000.

- **Rapport de la commission Finances et administration - FA du 23 janvier 2026**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 23 janvier 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 22 janvier 2026, la commission Finances et administration a étudié la demande de crédit EMS 1-2025-2 concernant l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux au projet de voie verte Genève-Bernex d'un montant de 19'000 francs.

Il est rappelé que la Voie Verte est financée par cinq communes qui se répartissent les coûts, la Fondation des Evaux n'intervient pas dans le financement de celle-ci. La Fondation a néanmoins financé une partie de l'avant-projet ainsi que les demandes d'autorisation de construire.

Une commissaire remarque que c'est ce complément d'étude qui relève d'un manquement des mandataires au niveau de l'étude préliminaire et regrette ce fait.

La question des 10% de divers et imprévus, alors que la commune a pour principe de limiter à 5% ceux-ci, vient du fait que les communes cofinçant cette étude ont-elles des divers à 10%.

Il est rappelé que la coordination est faite par les mandataires mais que la commune intervient pour vérifier les factures.

Le total de l'étude se monte à 84'132,50 francs TTC réparti entre les cinq communes à raison de 20% chacune, la part pour la commune de Bernex se monte à 16'826,50 francs + 10% de divers et imprévus, arrondis à 19'000 francs.

Les commissaires n'ayant plus de question, la commission passe au vote et vous recommande par

10 pour (10 membres présents)

D'accepter cette demande de crédit EMS 1-2025-2 concernant l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux au projet de voie verte Genève-Bernex d'un montant de 19'000 francs.

- Projet de délibération

Le Président ouvre la discussion.

Mme Chassot relève qu'oubli de mandataire est de nouveau survenu après celui de la caution du projet de Lully. Ces mandataires coûtant cher, la question se pose de savoir comment continuer à avoir confiance dans les éléments communiqués.

M. Huguenin précise qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'un mandataire de la commune mais d'un mandataire du canton habitué à gérer des dossiers de cette envergure, sur lesquels des compléments sont parfois présentés.

Mme Chassot remercie M. Huguenin pour sa réponse tout en soulignant que l'argent du contribuable est utilisé *in fine*. Sa remarque susmentionnée reste donc valable.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture du projet de délibération et passe au vote.

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'engagement de 75'000 francs TTC (DS 11-2023-50) voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » du 21 janvier 2026,
- Vu le rapport de la commission « Finances et administration » du 23 janvier 2026,

- Conformément à l'article 30, alinéa 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à l'étude complémentaire pour l'intégration des problématiques de gestion des eaux de pluie dans le parc des Evaux au projet de Voie Verte Genève-Bernex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 19'000 francs TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette finale à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

c) PAT 2-2026-7 : demande de crédit complémentaire concernant l'élaboration du plan directeur communal 2ème génération, la révision du plan directeur des chemins pour piétons et l'élaboration de la stratégie zone 5

- **Rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire » du 20 janvier 2026**

Mme Baddeley, secrétaire de la commission Planification et aménagement du territoire, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 20 janvier 2026.

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séance ordinaire le 13 janvier 2026, la commission Planification et aménagement du territoire (PAT) a étudié une demande de crédit d'étude complémentaire portant sur l'élaboration du Plan directeur communal 2^{ème} génération, la révision du plan directeur des chemins pour piétons et l'élaboration de la stratégie zone 5.

Il est important de préciser que cette demande concerne des prestations déjà effectuées dans le cadre des travaux du PDCom adopté par le Conseil municipal le 28 octobre dernier. Il s'agit désormais de solder les éléments comptables relatifs aux frais d'étude.

Pour rappel, la Commune a initié la révision de son PDCom en 2019 en raison de l'obligation fixée par LaLAT (Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) aux communes de revoir leurs plans dans un délai de 3 ans suite à l'adoption du PDCant par la Confédération. Lors de sa séance du 9 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé un crédit de CHF 269'250.- pour l'élaboration de ce Plan Directeur Communal 2^{ème} génération et la révision du Plan Directeur des Chemins pour Piétons.

Par rapport à un contenu général d'étude initialement attendu, l'évolution de la pratique et de la loi (LCI) ont nécessité une réorientation des démarches ainsi que quelques travaux complémentaires.

Ces différents éléments se sont traduits par le vote de deux nouveaux crédits d'étude. Le 23 mars 2021, le Conseil municipal a ainsi approuvé un crédit de CHF 60'000.- pour l'élaboration de la stratégie d'évolution de la zone 5, puis, le 5 avril 2022, un crédit de CHF 200'000.- pour revoir certains aspects du contenu en lien avec le tournant écologique pris par le Canton.

En sus des crédits liés directement au PDCom, une demande de crédit a été approuvée par le Conseil municipal le 8 mars 2022 avec pour objectif de réaliser un diagnostic biodiversité dans le cadre des grands projets Bernex. Ce crédit se montait à CHF 200'000.-, dont uniquement CHF 92'250.- ont été dépensés, laissant un solde de CHF 107'750.-.

Par rapport aux 3 crédits approuvés pour le PDCom, un dépassement de CHF 79'007.- est intervenu. Ce dépassement s'explique par les différentes modifications réalisées à la suite des travaux et des consultations diverses (services de l'Etat et commissions consultatives), sans oublier celle de la population (consultation publique). Afin de régulariser la situation financière, le Conseil Administratif sollicite, ainsi, l'octroi d'un crédit complémentaire équivalent à ce dépassement.

L'économie de 107'750.- sera, quant à elle, confirmée dans la clôture concomitante du 4^{ème} crédit dévolu au diagnostic biodiversité.

Cette demande de crédit complémentaire n'a suscité que peu de questions dans la mesure où elle relève de dépenses déjà effectuées et d'une régularisation comptable qui inclut, par ailleurs, une économie au regard du budget total escompté.

Dès lors, la Commission décide de procéder au vote et vous recommande par :

8 votes pour et 1 abstention (9 personnes présentes)

d'approuver la demande de crédit No PAT 2-2026-7 pour un montant de CHF TTC 79'007.-

- Rapport de la commission Finances et administration - FA du 23 janvier 2026

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 23 janvier 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 22 janvier 2026, la commission Finances et administration a étudié la demande de crédit PAT 2-2026-7 demande de crédit complémentaire pour l'élaboration du plan directeur communal 2^{ème} génération, la révision du plan directeur des chemins pédestres et l'élaboration de la stratégie zone 5 d'un montant de 79'007 francs.

Il est rappelé par le président de la commission PAT que trois premières demandes de crédit concernant cette révision du PDCom ont amené un dépassement de 79'007 francs, alors qu'une quatrième demande de crédit laisse apparaître un solde de 107'750 francs. Comptablement, il n'est pas possible d'utiliser le solde d'une demande de crédit pour solder un dépassement d'une autre demande de crédit, raison pour laquelle il nous est demandé de voter un dépassement de crédit de 79'007 francs déjà dépensé.

Cette demande de crédit ne suscitant aucune question, la commission passe au vote et vous recommande par :

10 pour (10 membres présents)

D'accepter cette demande de crédit PAT 2-2026-7 demande de crédit complémentaire pour l'élaboration du plan directeur communal 2^{ème} génération, la révision du plan directeur des chemins pédestres et l'élaboration de la stratégie zone 5 d'un montant de 79'007 francs.

- Projet de délibération

Le Président ouvre la discussion.

M. Rossini tient à souligner l'excellent travail effectué en commission pour élaborer le PDCom (Plan directeur communal) mais relève le coût considérable qu'il représente, notamment les différents crédits demandés pour les rapports et le personnel engagé pour le guider. Au niveau cantonal, un travail remarquable avait été entrepris pour le PDCn (Plan directeur cantonal), et il semble onéreux d'ajouter de nombreux pour élaborer un plan plus localisé. M. Rossini votera néanmoins favorablement ce crédit car le travail doit être finalisé.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote après lecture du projet de délibération.

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'engagement de 269'250 francs TTC (AI 16-2019-51) voté par le Conseil municipal le 9 avril 2019,
- Vu le crédit d'engagement de 60'000 francs TTC (PDCom 1-2021-9) voté par le Conseil municipal le 23 mars 2021,
- Vu le crédit d'engagement de 200'000 francs TTC (PDCom 2-2022-22) voté par le Conseil municipal le 5 avril 2022,
- Vu les dépassements totalisant 79'007 francs TTC sur les trois crédits ci-dessus, soit dans le détail, 40'625 francs TTC sur le crédit (AI 16-2019-51), 4'472 francs TTC sur le crédit (PDCom 1-2021-9) et 33'911 francs TTC sur le crédit (PDCom 2-2022-22),
- Vu le crédit d'engagement de 200'000 francs TTC (DS 3-2022-24) voté par le Conseil municipal le 8 mars 2022, dont il reste un solde de 107'750 francs TTC et lequel sera clôturé,
- Vu le rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire » du 20 janvier 2026,
- Vu le rapport de la commission « Finances et administration » du 23 janvier 2026,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver le crédit complémentaire pour l'élaboration du plan directeur communal 2^{ème} génération, la révision du plan directeur des chemins pour piétons et l'élaboration de la stratégie zone 5.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 79'007 francs TTC destiné à couvrir les trois dépassements ci-après : 40'625 francs TTC sur le crédit (AI 16-2019-51), 4'472 francs TTC sur le crédit (PDCom 1-2021-9) et 33'911 francs TTC sur le crédit (PDCom 2-2022-22).

3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette finale à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités à l'issue de l'adoption du plan directeur communal le 28 octobre 2025.

8. Informations

Mme la Maire, Guylaine Antille :

La culture à Bernex en février

Le mois de février sera culturel : soirée stand up au Local de Saint-Mathieu le 6, Festival Antigél à la Fondation Aigues-Vertes le 8, concerts en famille les 14 et 15, concert des professeurs de l'école de musique le 15. Sans oublier Filmarcito le 11 et un mercredi du conte le 18. Réservations sur bernex.ch !

« L'HUMAIN AU CŒUR DE LA NUIT »

Exposition photos en plein air du 17 février au 10 mars 2026 sur l'esplanade de la mairie

Cette installation portée par le Pôle métropolitain du Genevois français, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève présente vingt-quatre clichés lauréats de cette 3e édition. Les photos interrogent la vie nocturne dans le Grand Genève : ses travailleurs invisibles, ses lieux de rencontres, ses instants suspendus. Des scènes photographiées aux quatre coins du territoire pour raconter la richesse humaine d'un bassin de vie commun, de part et d'autre de la frontière.

Festival Les Epistolaires

Ce nouveau festival autour de la correspondance aura lieu en divers lieux à Bernex du 12 au 14 juin 2026. Porté par l'association Ephem'Aire et sous la direction artistique de Samuel Labarthe, cet événement proposera rencontres et lectures autour des écrivains et écrivaines voyageuses suisses telles Nicolas Bouvier, Anne-Marie Schwarzenbach ou Ella Maillard. Le festival recherche des bénévoles. Celles et ceux intéressés à participer à cette première édition sont invité-es à prendre part à une présentation le 18 février à 18h à la Mairie de Bernex.

Cérémonie des Mérites bernésien-ne-s

La traditionnelle cérémonie des Mérites se déroulera le mercredi 18 mars, à 19h, aux Evaux. Une invitation officielle vous parviendra ultérieurement.

Jobs d'été

Annonce mise en ligne sur le site internet : du 2 au 22 février. Période des jobs d'été : du 29 juin au 14 août 2026. Sont concernés les services extérieurs, la conciergerie, la crèche et la bibliothèque. Le nombre de postes ouverts est d'environ 25.

M. Cyril Huguenin

Pièce de théâtre NOUS, dans le cadre du programme de prévention du suicide chez les jeunes « Bernex, Là pour ses jeunes ! »

Avec les partenaires Stop Suicide et la FASe, mais également la commune de Confignon, le spectacle Nous sera joué le mardi 3 mars à 19h30 à l'aula du CO du Vuillonnex. L'occasion est donnée de dialoguer avec les jeunes, leurs parents, leur proches de jeunes autour du repérage et le soutien aux jeunes fragilisés dans leur santé mentale. Échanges et verrée avec le public après le spectacle. Réservation sur le site internet de Bernex, entrée gratuite !

Inscriptions Centre aéré d'été Bernex

Inscriptions en ligne sur bernex.ch/centreaere du lundi 2 mars à 8h30 au mardi 3 mars. Une liste d'attente sera instaurée après cette date.

M. Bernard Riedweg

M. Bernard Riedweg annonce que l'association Bernex, en collaboration avec la commune de Bernex et Caritas, organise demain soir à 18h30 au centre paroissial de Confignon une soirée de présentation du projet « Accueillir un réfugié chez soi ». Lors de cette séance, les personnes présentes auront l'occasion de découvrir le programme, d'écouter le témoignage de familles d'accueil et de personnes accueillies, d'écouter des chansons afghanes, et de déguster quelques plats préparés par des réfugiés. Si des personnes sont intéressées à accueillir une personne migrante, elles sont invitées à faire part de leur intérêt.

9. Questions

Ferme agro-urbaine

Suite à son intervention du 5 avril 2022 au cours de laquelle **Mme Honegger** avait annoncé que le PLR refuserait le crédit relatif au projet de la ferme agro-urbaine, celui-ci n'ayant pas été accompagné d'un *business plan* suffisamment précis, et au regard de la suspension temporaire du restaurant la Table de Bernex et du magasin de produits locaux, elle souhaite obtenir des éclaircissements sur plusieurs points :

- Quels sont les conséquences financières pour la commune liées à la suspension temporaire de la Table de Bernex ainsi que du magasin de produits locaux ?
- Cette suspension est-elle susceptible d'avoir un impact sur les subventions auxquelles la commune pourra prétendre ?
- Par ailleurs, des aménagements semblent avoir été envisagés. Quelle en est la nature, qui en assumera la prise en charge financière, et y a-t-il d'éventuelles implications pour les appartements concernés ?

Électro-mobilité

En consultant le site Bernex.ch le mardi 27 janvier 2026, **Mme Jacquemoud** a constaté que l'actualité met toujours en avant l'appel à profiter des nouvelles subventions électro-mobilité à Bernex. Cette démarche s'inscrit dans une volonté louable de la commune d'encourager la transition vers des modes de transport plus durables, en soutenant financièrement l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à hauteur de 50 % jusqu'à CHF 1'500.- maximum. Or, il apparaît sur une autre page internet que cette mesure de soutien aurait été supprimée depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Commune de Bernex

Dans un contexte d'urgence climatique alors que l'électro-mobilité constitue un levier concret pour réduire les émissions de CO₂, Mme Jacquemoud demande les raisons pour lesquelles les citoyens ne peuvent plus bénéficier de cette subvention, alors même que le canton la soutient par une contribution aux communes. L'information de suppression de cette subvention n'a été mentionnée sur le site internet qu'en décembre 2025. Les communiers qui ont initié un tel projet sur la base de cette subvention, et qui n'ont pas pu encore l'annoncer, sont donc floués.

Ferme agro-urbaine (retour sur ce point)

M. Vuille indique que son groupe a trois questions au sujet de la fermeture soudaine de la ferme agro-urbaine de Bernex. En premier lieu, leur sympathie va aux personnes supposément licenciées. Le groupe aimerait savoir si la commune s'est assurée qu'il n'y avait pas de conséquences ou de situations difficiles pour ces employés, et si l'ensemble des salaires et prestations sociales ont été correctement payés.

En outre, la ferme agro-urbaine de Bernex est censée être une source de revenus pour la commune. Le groupe des Vert.e.s. demande donc si les fermages continuent d'être payés. Finalement, la question se pose de savoir quand l'activité pourra reprendre, ou du moins si un plan de reprise pourrait être présenté car il serait fâcheux de voir les mois s'allonger avant que cette activité très appréciée des Bernésiennes et Bernésiens ne soit reprise.

Académie de foot du Servette aux Evaux

M. Mayerat aborde la motion du CM acceptée le 15 décembre 2020 à propos de la venue de l'académie de foot du Servette club aux Evaux. En effet, les Vert.e.s n'ont pas trouvé de trace d'un traitement de cette motion par le Conseil administratif. Le groupe des Vert.e.s souhaite donc connaître les réponses aux neuf questions posées il y a cinq ans dans la motion disponible sur CMNet. Le groupe des Vert.e.s remercie par avance le Conseil administratif pour ses réponses.

Gouvernance

M. Doerks donne lecture de la question suivante :

Le comité de l'ACB a siégé et constate un problème de gouvernance.

Lors du dernier Conseil municipal, le Conseil administratif nous a présenté une demande de crédit complémentaire de 12 millions afin d'éviter la faillite potentielle de la Fondation du Logement.

Durant ce Conseil vous nous annoncez la fermeture de la ferme agro-urbaine, qui a été inaugurée en grande pompe fin 2025.

Nous constatons que la gestion des projets et la gouvernance laissent à désirer, on pourrait même dire qu'elle est défaillante.

Lors du prochain Conseil municipal, quelle catastrophe allez-vous nous annoncer ?

PLQ Chambert-Lully

M. Doerks donne lecture de la question suivante :

Comme annoncé dans les communications le PLQ de Chambert/Lully est en vigueur.

Nous avons été interpellés par plusieurs habitants de Lully qui se félicitent de la construction de nouveaux logements, mais s'inquiètent de la mobilité.

Cela fait bientôt 10 ans que ce projet est à l'étude. Qu'en est-il de la mobilité ?

Je n'ai trouvé aucune demande de crédit ni d'autorisation de construire qui traite ce point spécifique de la mobilité à Chambert/Lully.

Est-ce que les dizaines de milliers de camions destinés à ce chantier vont-ils vraiment emprunter le chemin de la Pesse ?

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée, qui est conviée au carnotzet pour fêter en avance ses 71 ans. Il lève la séance à 20h57.

**La prochaine séance est fixée au
24 mars 2026
à 20h00.**

Le Secrétaire :

Le Président :

Christian PERRIER

François JESUS

Bernex, le 16 février 2026